

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF559

présenté par
Mme Cathala**ARTICLE 49****ETAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|------------|------------|
| Justice judiciaire | 22 325 000 | 0 |
| Administration pénitentiaire | 0 | 22 325 000 |
| Protection judiciaire de la jeunesse | 0 | 0 |
| Accès au droit et à la justice | 0 | 0 |
| Conduite et pilotage de la politique de la justice | 0 | 0 |
| Conseil supérieur de la magistrature | 0 | 0 |
| TOTAUX | 22 325 000 | 22 325 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement alloue 22,3 millions d'euros au budget de la justice judiciaire pour financer le recrutement de 235 juges des enfants et 235 greffiers supplémentaires. Il met en œuvre l'une des mesures identifiées par le syndicat de la magistrature pour une justice des enfants éducative et protectrice, qui identifie un manque de 235 juges des enfants en matière d'assistance éducative. Chaque juge des enfants ayant vocation à être assisté par un greffier, il convient d'augmenter les effectifs de greffiers dans la même proportion.

En conséquence, cet amendement procède au mouvement de crédits suivant : il abonde à hauteur de 22 325 000 euros en AE et CP l'action 1 Traitement et jugement des contentieux civils du programme 166 Justice judiciaire et il ponctionne du même montant en AE et CP l'action 1 Garde et contrôle des personnes placées sous main de justice du programme 107 Administration pénitentiaire, dotée de 3,9 milliards d'euros.